L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 FEVRIER 1879. 52me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI 26 FEVRIER 1879.

A PROPOS DE PAROS DE VILLE.

Plusieurs de nos confrères ont parlé récemment d'un projet d'embellissement des terres que la ville possède près de Carrollton et qu'on a décorées, d'une façon quelque peu prématurée, du nom de parc de ville. Le projet, très vague d'ailleurs, ne paraît pas avoir beaucoup de chances de réussite, car en réalisation exigerait une somme de $50,000 en souscriptions volontaires et partielle somme n'est pas facile à trouver dans les circonstances présentes. Nous saisissons, néanmoins, l'occasion pour rappeler ce que nous avons dit précédemment au sujet des parcs de ville.

Personne ne conteste que des parcs ne soient avantageux et même nécessaires pour le confort de la population d'une grande ville. Il est donc inutile de développer cette thèse. En fait de parcs, la Nouvelle-Orléans n'a, en réalité, que des parcs à bestiaux, et il n'est pas douteux qu'il serait préférable de les voir transformer en jardins, avec de beaux arbres, de spacieuses allées, des rivières ou des lacs, qui fermeraient un agréable but de promenade et un lieu de récréation pour l'enfance et la jeunesse.

Mais des embellissements sont un objet de luxe et quand l'argent manque dans le trésor municipal pour les travaux les plus indispensables à la salubrité des besoins de la navigation et du commerce, on ne saurait demander à l'administration de détourner la plus légère somme pour l'exécution de plans de pur agrément. Aussi ne le demande-t-on pas. On se borne à proposer des plans qui devraient être exécutés à l'aide de souscriptions particulières. Même avec cette condition, nous pensons qu'il convient d'ajourner tous les projets jusqu'au jour où la situation de la ville sera débloyée de tous les embarras actuels.

Une convention doit prochainement se réunir et il faut espérer qu'elle ne se contentera pas de réviser une Constitution pour l'Etat et qu'elle daignera s'occuper du sort de cette grande ville qui renferme plus du quart de la population de la Louisiane et qui est la porte d'entrée et de sortie naturelle de la vallée du Mississippi avec ses dix-huit millions d'habitants.

Dans l'incertitude où l'on est des changements qui pourront être apportés dans l'existence de la corporation, sa constitution, ses limites, le règlement de ses dettes, et les bases d'une nouvelle situation financière, il vaut mieux attendre que l'on soit fixé sur tous ces points, avant de faire aucune proposition au sujet d'un ou de plusieurs parcs. Cela dit, nous ajouterons quelques mots au sujet des deux propriétés décorées du nom de parcs de ville.

La propriété située près de Carrollton, composée de vastes terrains s'étendant de la rue St-Charles au fleuve, a été acquise au nom de la ville par une administration ridicule, on vertu d'une loi de la législature de l'époque. Cette affaire a été l'un de ces jobs si fréquents alors et sur la moralité duquel nous nous sommes suffisamment expliqués. Ces terrains ont été vendus à la ville moyennant $800,000 payables à raison de $60,000 par an au moyen d'une taxe spéciale ; ils ne valent peut-être pas aujourd'hui cent mille piastres.

Lorsque la première administration démocratique est entrée en fonctions en 1872, il y avait en moins de $200,000 de payés. Nous suggérâmes alors au conseil de faire annuler le contrat, même en consentant à perdre ce qui avait été payé. Si notre avis eût été suivi, la ville eût gagné de ne pas avoir à payer les $600,000 restant dûs. Les membres du Conseil ne voulurent pas faire ce sacrifice ou n'osèrent pas courir le risque d'un procès—il y a eu bien d'autres procès plus mauvais que celui-là soutenus par la ville.

Bref, la Nouvelle-Orléans est restée en possession de son éléphant et elle a continué à payer $60,000 par an pour des terrains qui ne paient plus de taxes et qui ne lui rapportent rien. Actuellement, les trois quarts du prix ont été payés et il faut solder le dernier quart sous peine de perdre tout ce qui a été versé.

Mais que conviendra-t-il de faire de ces terrains? Voilà la question.

Nous soutenons que dans la situation financière où elle est, la ville ne peut se payer le luxe d'un parc dont les terrains nus lui auront coûté $900,000. Elle n'a qu'un parti à prendre. C'est de diviser les terres en lots propres à la petite culture et de les vendre au fur et à mesure qu'elle trouvera des acquéreurs à des prix raisonnables. Par ce moyen elle pourrait retirer d'ici à dix ans, environ $300,000 de son éléphant et cette somme l'aiderait d'autant à payer ses dettes. Peut-être en vendant à longs termes obtiendrait-elle davantage?

Mais, dira-t-on, la ville n'aura pas de parc. Pardon, il lui en restera un qui pourra suffire amplement jusqu'à nouvel ordre. C'est le parc de la Métairie qui peut à peu de frais être transformé en un fort joli parc puisqu'il est déjà tout planté de beaux arbres.

Il y a dix ans environ, un industriel offrit à la ville de se charger d'embellir ce parc si on voulait le lui louer pour dix années avec faculté de l'acheter. Si sa proposition eût été acceptée, la Nouvelle-Orléans serait déjà rentrée en possession et aurait aujourd'hui un beau parc pour l'usage de sa population. Mais la proposition fut rejetée, probablement parce qu'elle était excellente, et le parc de la Métairie qui a rapporté des revenus à un gardien que la ville a payé pendant longtemps, est aujourd'hui plus sauvage et en plus mauvais état qu'il y a vingt ans.

La meilleure méthode pour faire du parc de la Métairie ce qu'il devrait être, sera probablement de recourir à l'entreprise particulière et d'offrir de louer le parc pour dix ou douze ans, avec privilège d'en exploiter à quiconque, particulier ou compagnie, voudra se charger d'exécuter ces travaux, suivant un cahier des charges arrêté par la ville, avec fixation d'une somme d'emploi-ation. Mais il faut laisser la totalité ou tout projet à l'abri des gênes jusqu'à la réorganisation de la corporation municipale sur de nouvelles bases.

Tout ce qu'il y a de différent. Shadines.

UNE SOIRÉE AMUSANTE. — Un honnête homme, marchand d'animaux bovins et porcins, pour ne connaît du commerce, se promenait au bureau de poste, et dit :

" M'sieu, voilà une lettre dans quoi que j'annonce à Tripier que je lui envoie le cochon qu'il m'a acheté.

" Très bien, dit l'employé, jetez-la dans la boîte."

L'autre se gratte la nuque.

" C'est que Tripier m'a dit d'affranchir.

" Eh bien! affranchissez.

" Et quoi que ça fera et j'affranchis!

" Parbleu! ça fera qu'il ne paiera pas le port.

" Ah! le gredin, s'écria l'individu, il ne payera pas le port!"

Et il ne sauva en emportant sa lettre... Tripier attend toujours le porc.

THEATRE DES VARIÉTÉS.—Le "Double mariage" qui doit occuper l'affiche de ce théâtre jusqu'à vendredi soir, est une version ou une adaptation d'un drame d'Auguste Maquet, dont nous n'avons pas un souvenir assez précis pour établir une comparaison. Si nous avions un reproche à adresser aux artistes qui l'interprètent, c'est de ne pas le jouer tout-à-fait à la française et de faire parler les personnages avec plus d'emphase que de pathétique. Mais les péripéties du drame compliquent le public qui applaudit, et tout indique que la direction des Variétés fera double recette chaque soir avec *Double mariage*.

Il fait chaud. Evitez les viandes. Recourez aux Shadines.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Aujourd'hui, la grande pièce de Sardou, "Diplomacy" en matinée et en soirée. Il y a des pièces qui ne réussissent pas sans le jeu d'acteurs extraordinaires. Il en est d'autres qui réussissent d'elles-mêmes, et avec tous les acteurs quels qu'ils soient. "Diplomacy" appartient à cette dernière classe d'œuvres dramatiques, œuvres si parfaites et si saisissantes qu'elles auraient encore le succès foudroi-elles représentées par des écoliers. A l'Académie de Musique, "Diplomacy" a l'avantage d'être jouée par de bons acteurs, ce qui assure à ce théâtre une semaine des plus fructueuses.

THEATRE ST-CHARLES. — Les Adirondacks font toujours les frais de ce théâtre avec Mlle Louise Pomeroy, secondée par la troupe fort remarquable de John W. Edward. La pièce, une des meilleures comédies de société a été écrite toute exprès pour miss Pomeroy qui y déploie un talent peu ordinaire et un naturel parfait.

Worcestershire Sauce. — Il y a de cela plusieurs années deux chimistes firent une heureuse découverte. Ils réunirent, en combinant divers condiments extrêmement favorables à la santé, à composer une sauce qui versée en petite quantité dans le potage, les mets de poisson et de gibier, etc., leur communique une saveur sans comparaison. Il est inutile de dire que tout le monde voulut goûter, dont tout le monde fait usage et que tout le monde apprécie. Quand une fois on s'en sert, elle devient indispensable.

Vous aux Shadines. Le Mystick Krew.

LE CANAL INTEROCÉANIQUE.—On télégraphie de Washington, en date du 21 février :

Le lieutenant Lucien N. B. Wyse, de la marine française, est arrivé ce matin à Washington pour voir diverses personnes au sujet du projet de canal interocéanique à travers l'isthme américain. M. Ferdinand de Lesseps a invité les diverses nations à envoyer des délégués à Paris pour le 15 mai prochain afin de choisir définitivement celui des tracés qui sera jugé le meilleur pour le canal, et le lieutenant Wyse, qui a fait des explorations dans l'isthme de 1876 à 1878, a pour mission d'exposer les plans de M. de Lesseps, qui espère voir les Etats-Unis bien représentés à son congrès international. Il a eu aujourd'hui une entrevue avec le secrétaire de la marine et l'amiral Ammon. Le président du Board of Trade des Etats-Unis, le président de la Société américaine de géographie, et M. Nathan Appleton, de Boston, qui était présent au congrès international de Géographie commerciale à Paris au mois de septembre dernier, ont été déjà invités par M. de Lesseps à la réunion de Paris.

Il paraît que la question du canal sera discutée de la manière la plus approfondie et la plus impartiale avant qu'une décision soit prise. Plusieurs expéditions ont déjà été envoyées pour explorer les diverses parties de l'isthme, par le gouvernement ainsi que par de simples particuliers, et chacun doit se féliciter de voir leurs travaux à la veille d'aboutir à un heureux résultat. Le congrès de Paris marquera une nouvelle époque dans l'histoire commerciale du monde.

Toujours prêts. N'est pas besoin d'être cuits. Shadines.

LES SUBVENTIONS MARITIMES.—Le subside accordé à M. John Roach, pour le développement de la marine américaine, a été voté au sénat par 23 voix contre 17. Voici le texte de la portion essentielle du bill :

Pour un service océanique de steamers entre les Etats-Unis et le Brésil, $200,000 ; et le directeur-général de la poste est autorisé et requis, après avertissement public, de passer des contrats pour une période n'excédant pas dix ans pour transporter les malles une fois par mois, à commencer au plus tard en juillet 1879, de New York, par Norfolk, Virginie, à Rio de Janeiro, et une fois par mois, à commencer pas plus tard que mars 1880, de la Nouvelle-Orléans, par Galveston, Texas, à Rio de Janeiro et retour, y compris les ports intermédiaires convenables, avec les plus bas soumissionnaires, étant propriétaires responsables, donnant ample sécurité de steamers en fer à hélice, de premier ordre, construits et possédés en Amérique, n'ayant pas moins de 3,000 tonnes, d'après les meilleurs modèles modernes, capables de faire treize milles nautiques à l'heure ; le dit transport de malles ne devant pas être payé plus de $30 par an par mille nautique, dans une direction, pour la distance actuellement traversée entre les extrémités de chacune des dites routes ; pourvu toutefois que la compensation annuelle pour ce service postal n'excède pas la somme de cent cinquante mille dollars pour chacune des dites lignes, les contrats pour les deux lignes devant être passés simultanément, et aucun des deux contrats ne pesant effet avant que les deux services aient été adjugés et établis suivant les stipulations de cet acte ; aucun des contrats ne devant être considéré en vigueur si le service de l'une ou l'autre ligne est abandonné ou discontinué, et lesdits contrats devant contenir toutes stipulations pour assurer un service efficace qui soient habituelles ou requises par la loi dans les cas semblables.

UN CONSEIL D'ÉMIGRATION.—La Société de géographie commerciale de Paris vient de prendre l'initiative de la formation d'une association, réunissant, sans distinction de doctrines, de partis et même de nationalités, toutes les personnes qui veulent concourir à l'expansion de la civilisation française par des entreprises pacifiques.

Cette association, sous le titre de *Conseil d'émigration*, aurait pour objet :

1° De rassembler tous les documents relatifs aux pays neufs, de les tenir à la disposition des intéressés, d'en répandre les données les plus importantes par toutes les voies de la publicité ;

2° D'édifier tout Français qui veut chercher fortune à s'éloigner sur les inconvénients aussi bien que sur les avantages des pays dans lesquels il se propose de s'établir, de lui signaler les milieux où il trouvera le plus fructueux emploi de ses aptitudes et de ses ressources ;

3° De lui servir d'intermédiaire officieux auprès des autorités françaises et étrangères dont la protection lui est utile, et lui ménager des sympathies et des appuis ; de l'accueillir enfin avec les établissements scientifiques, industriels et commerciaux de tout genre qui peuvent seconder ses entreprises.

L'association devra s'interdire toute discussion, et à plus forte raison toute propagande de doctrines étrangères à son programme, et toute participation aux compétitions qui pourraient engager, au point de vue financier, sa responsabilité et sa dignité sociales.

Le Société de géographie commerciale de Paris, ne représentant qu'un des nombreux groupes qui se préoccupent de l'extension de nos entreprises extérieures, déclare spécialement n'être à l'un de ses membres, M. le marquis de Beaucaire, les nouvelles démarches pour la constitution de ce conseil d'émigration, auquel il est à désirer que puissent prendre part tous les groupes intéressés.

M. le marquis de Beaucaire se propose de convoquer prochainement une assemblée générale des adhérents à l'association, afin d'en assurer l'existence et le fonctionnement sur des bases solides.

A vendre jument grise avec calèche de Shadines !

Spécialités en tapis de plumes d'oued vendues, en coins, recouvrir pour lits, matelas, fauteuils à bascule à très bon prix, à l'ancien magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Bourgogne et Pauldie

Bagasse pour de vente vite, et est très cher de coup aujourd'hui de Mme Tripier pour les cochons, reçu les intentions, guérit la dyssenterie et la diarrhée, provenant de la dentition et des chaleurs. C'est un bon remède dans l'alimentation est particulièrement établie. 50 cents les bouteilles.

Avec cinq nickels on achète une boîte de Shadines.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle Orléans, 26 février.—Température—Vents chauds du sud passant à des vents du nord et de l'ouest plus froids, avec un temps partiellement couvert et peut-être de légères averses.

Température du 26 Février 1879.

Thermomètre de C. DURAINE, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin....	50	10
Midi.....	70	21
3 P. M.....	73	23
6 P.M.....	70	21

Bulletin météorologique.

Mardi 25 Février 1879, 6 P. M.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Augusta, Géo.....	72	Louisville, Ky.....	61
Atlanta.....	66	Memphis, Tenn.....	67
Carolina, Tex.....	68	Mobile, Ala.....	69
Cairo, Ill.....	63	Montgomery, Ala.....	73
Chattanooga, Tenn.	66	Nashville, Tenn.....	67
Cincinnati, O.....	60	New Orleans, La.....	74
Davenport, Iowa..	37	Omaha, Neb.....	39
Dubuque, Iowa.....	39	Pittsburgh, Pa.....	62
Galveston, Texas..	68	Savannah, Géo.....	69
Indianola.....	72	Shreveport, La.....	73
Keokuk, Iowa.....	40	Vicksburg, Miss.....	73
Key West, Fla.....	75	St Paul, Minn.....	32
La Crosse, Wi.....	33	Vicksburg, Miss.....	73
Leavenworth, Kan.	19	Yankton, D. T.....	7

Hauteur des cours en dessous de l'étiage (zéro des jetées locales).

Augusta.....	7.00	Nashville, Tenn	19.08
Cairo, Ill.....	26.02	New Orleans*..	3.11
Chattanooga.....	19.00	Omaha, Neb.....	—
Davenport, Iowa	—	Pittsburgh, Pa..	5.01
Keok ik, Iowa...	—	Shreveport, La..	14.07
La Crosse, Wis..	—	St Louis, Mo.....	7.07
Leavenworth, K	3.09	St Paul, Minn....	—
Louisville, Ky..	8.06	Vicksburg, Miss	33.05
Memphis, Tenn	19.05	Yankton.....	—

*Au-dessous du niveau des basses eaux de 1874

T. V. VAN HEUREN, Sergeant Signal Corps. U. S. A.

Mariages, Naissances et Décès inscrits au Bureau de Santé :

MARIAGES—Edward Doe à Mlle Mary Jane Taylor.

Manuel Fernandez à Mlle Mary Dussing.

George Zittmann à Mlle Angeline Strauss.

Henry Bayer à Mlle Eugénie Dethe.

Nicholaus Rauch à Mlle Catherine Singer.

Nathaniel Clements à Mlle Anna Flynn.

Edward C. App à Mlle Joséphine Hill.

Frank J. Silva à Mlle Augusta J. Dietel.

John Harris à Mlle Antonia Cousin.

Frank Taylor à Mlle Ann Tucker.

NAISSANCES—Mme John A. Lauterschlaescher, un garçon.

Mme Henry Spears, un garçon.

" John Armbruster, Jr., une fille.

" Louis Orgeais, un garçon.

" Joseph Joley, un garçon.

" Alexandre Pérez, une fille.

" Albert J. Michaelis, un garçon.

" Timothy Redmond, une fille.

" Paul Robertson, une fille.

" William A. Davis, un garçon.

" Charles Eckhardt, un garçon.

" Peter Holmstalla, un garçon.

" C. Gaudet, une fille.

" Patrick J. Madden, un garçon.

" Charles H. Osborne, une fille.

" Edwin L. Appleton, une fille.

" Thos. A. Simpson, une fille.

" William Beer, un garçon.

" Charles Carlin, un garçon.

" William Klassing, une fille.

DÉCÈS—Alphonse Smith, 11 ans.

Vincent Bazile, 75 ans.

Jules A. Dumont, 1 jour.

James M. Scott, 15 mois.

Le serment d'épreuve.—A la cour de circuit des Etats-Unis, où les autorités fédérales jugent, en ce moment, les prisonniers politiques de Natchitoches, le serment d'épreuve—*the test oath*—a donné lieu à des observations, de la part de l'honorable Egan, et à une réponse du juge Woods.

L'avocat de la défense a maintenu que le fait d'avoir servi sous les drapeaux de la Confédération ne frappe pas un citoyen d'incapacité quand il s'agit de remplir les devoirs de juré.

Il a soutenu que la *section* 820 des Revised Statutes des Etats-Unis est inconstitutionnelle en ce qu'elle exclut tous ceux qui ont pris part à la rébellion, ou dont les sympathies lui étaient acquises, et prive ainsi le citoyen du jugement impartial que lui garantit le pacte fondamental du pays. Le Congrès, a-t-il ajouté, a le droit de décider quelles qualités les jurés devront avoir, mais il n'est pas revêtu du pouvoir de repousser un aussi grand nombre d'habitants, presque tous les hommes du Sud ayant pris part à la guerre.

Lord Bacon était d'opinion que le roi ne saurait exempter du service de jurés tous les habitants d'un comté ou même cent hommes, car alors les accusés ne pourraient être jugés impartialement.

Les fonctionnaires de l'Etat, les membres du Congrès, les sénateurs des Etats-Unis, l'avocat de district lui-même, peuvent remplir tous mandats sans prêter le serment d'épreuve.

Exiger le serment d'épreuve est une violation de la constitution fédérale, parce que c'est punir un citoyen, c'est lui infliger une flétrissure sans l'avoir jugé.

La cour suprême des Etats-Unis a décidé, dans le procès de Cummings contre l'Etat du Missouri, que la mise à exécution de la section 820 est un châtiment.

Le juge Woods a répondu qu'il a, dans d'autres circonstances, exprimé l'opinion que la *section* qui impose le serment d'épreuve est constitutionnelle ; il ne lui appartient pas de se prononcer, après avoir entendu des arguments présentés à la hâte, sur la constitutionnalité d'une loi qui est en vigueur depuis nombre d'années ; il ne s'arrêtera donc pas aux objections sur lesquelles la défense se base, mais si, dans le cours du procès, il devenait nécessaire de soulever le point, la question pourrait être discutée à fond. La section 820 fait partie des lois du pays ; il est vrai qu'elle a été rappelée, à une époque, mais un comité de révision, désigné par le Congrès, l'a insérée dans les Revised Statutes, que les deux Chambres ont adoptés et que le président a subséquemment approuvés. La cour est donc tenue de s'y conformer.

Paragraphes.—Les habitants de Carrollton demandent aux administrateurs l'abaissement du niveau de la voie ferrée qui s'étend le long de l'Avenue St-Charles.

"Nemo" sera peut-être heureux d'apprendre que son biffet de banque a arrivé à destination et qu'il a cessé de courir l'indigence de plus d'une de ces petites créatures déshéritées de la fortune humaine.

Bénie soit la main qui travaille dans l'ombre, qui fait l'aumône sans ostentation ! Elle sème en ce monde pour récolter en l'autre.

—M. Pinchback n'entrera pas, de quelques jours, dans l'exercice de ses fonctions de percepteur du revenu fédéral ; on le met au courrant de la routine des bureaux.

—Le coroner procédera, demain, à l'enquête des faits qui se rattachent à la mort de M. E. J. Farrell.

—Le juré devant lequel sont traduits les prisonniers de la paroisse Natchitoches se compose de MM. W. H. Seymour, J. W. Madden, Max Braun, Thos. H. Sutter, J. D. Buckley, A. Stillman, Branch King, R. L. Hermann, Allen Eustis, Wm. Arms, Adelbert Vidrine, Chas. Athiel.

—Il est à regretter que l'état des finances de la ville ne permette pas à M. Mealy de faire relever la porte de la place d'Armes.

—Les amateurs de combats de coqs sont désolés de la tournure inattendue que les événements ont prise au *pit* du coin des rues Dumaine et Roman ; il n'y aura plus d'échanges de coups de gaffe entre les rencters du Kentucky et ceux de la Georgie. Les *pits* sont ensemble.

—Un feu a causé des avaries dans la cave de l'hôtel de Carrollton. Une assurance couvre la perte, qui est d'une cinquantaine de dollars.

—Les bureaux de l'hôtel de ville étaient fermés, hier. Les employés admirent le carnaval.

—Il a été reçu, à la sous-trésorerie, depuis le dernier rapport, $138,636 69, dont $7,692 62 au département du revenu intérieur, $40, pr ce, pour droits, $1,340 05, en argent, pour droits, $15,465, en billets, pour droits, $7,700 au bureau de poste, $106,269 02 de différentes sources.

—A la cour de circuit, hier matin, Charante-huit prisonniers ont répondu à l'appel. Après la lecture des actes d'accusation, les avocats de la défense ont obtenu que les témoins à décharge fussent séparés des témoins à charge. M. Beckwith, le fondant sur ce qu'aucun des chefs d'accusation ne vise le crime de délit quelconque commis envers les Etats-Unis, sur ce qu'il n'y est pas dit que la personne en préjudice de laquelle le conspiration avait été ourdie ait droit de suffrage, s'est opposé à ce que les dépositions fussent entendues ; mais le juge Woods a écarté les objections.

—Un tramp a volé une montre dans une maison de la rue Fulton, où il était entré pour demander à manger.

—Plusieurs autres accusations pleuvent sur M. Simon J. Platow ; elles ne diffèrent pas de la première, mais se rapportent à différentes époques.

—MM. Wharton, marshal, et M. Pitkin, qui dit-on, voudrait l'être, ne s'entendent pas mieux depuis leur retour qu'avant leur départ pour Washington — d'après un rapporteur.

—Le feu a détruit hier, à midi et demi, une maison en bois située à l'angle des rues Rochebleave et Promenade Carondelet, appartenant à B. S. et N. O. familes. L'origine de l'incendie est purement accidentelle.

Drame sanglant.—A six heures et demie, hier soir, une altercation s'est élevée rue de la Commune, près St-Charles, entre trois individus nommés : A. T. Wemberley, Edouard Howell et Sol Howell ; altercation qui s'est terminée fatalement pour ce dernier. Les détails circonstanciés de cet incident, n'auront plus triste qu'il a eu lieu un peu connaissance exclusivement à la joie et à la gaieté, sont ignorés ; le seul témoin, Edouard Howell, capable de jeter la lumière sur cette mystérieuse affaire, refusant de faire aucune déclaration avant d'avoir consulté son avocat. En attendant, qu'à l'heure et à l'endroit indiqués plus haut, une rencontre a eu lieu entre ces trois individus et que douze coups de pistolet ont été échangés de part et d'autre, un desquels a atteint Sol Howell dans le dos, le tuant presque instantanément, et plusieurs autres ont atteint Wemberley, le blessant grièvement.

Le cadavre de Howell a été transporté à la station centrale et gardé là jusqu'à une heure avancée de la soirée, Wemberley a été transporté à l'Hôpital de Charité, et Edouard Howell, frère du défunt, mis en état d'arrestation. Wemberley est un négociant de Coffeeville, Mississippi ; feu Howell était en ville l'agent de la compagnie du chemin de fer "Southern Piedmont Airline." Un grief personnel de date récente a amené cette rencontre qui a eu mort d'homme pour dénouement.

P. S.—Les lignes qui précèdent avaient déjà été écrites lorsque nous avons appris que le recorder Sheehan, du premier district, était mandé à l'Hôpital de Charité pour recueillir la dernière déclaration de Wemberley. A l'heure où nous écrivons ce *post scriptum*, Wemberley n'est probablement plus de ce monde.

L'Océan produit quoi ! des Shadines.

—Le privilège de l'exploitation des eaux de la mer Morte vient, dit le *Petit Marseillais*, d'être concédé à un Marseillais qui se propose d'en retirer le chlorate de potasse. Ce sel est employé dans la fabrication des fulminates de potasse, mais l'Angleterre en absorbe d'énormes quantités pour l'agriculture, parce qu'il sert à fabriquer des engrais ayant la propriété du guano. Jusqu'ici l'Allemagne avait eu le monopole de la fabrication de ce produit, qu'elle vendait à Londres 160 fr. la tonne : la concurrence l'a forcée à abaisser ses prix jusqu'à 130 fr. ; mais an-dessous de 120 fr. elle doit renoncer à cette fabrication.

Or, le chlorate de potassium de la mer Morte peut être rendu à Londres à raison de 90 fr. la tonne, et la consommation en est illimitée. On voit de quelle importance est cette concession pour le commerce marseillais, d'autant plus que la fabrication du chlorate de potasse comprendra celles d'autres produits fort avantageux, bien que d'un usage moins général, tels que les bromures et les iodures de potassium, qui jouent un rôle si considérable dans la photographie et la pharmacie.

Quand conseil je t'aimer ; que ! les Shadines.

Les élections de délégués à la Convention Constitutionnelle.

Un plan d'arrangement.

Dans l'intention de produire l'harmonie et de concilier le parti démocrate-conservateur de la paroisse d'Orléans, nous, sous-comité du comité de l'Etat, nous, sous-comité des présidents des clubs de wards, et le sous-comité des citoyens de la dite paroisse, tous agissant au nom et comme membres du parti démocrate-conservateur, reconnaissons respectueusement à la considération et à l'approbation de nos organisations respectives l'arrangement suivant :

Premièrement—D'avoir une révision complète de l'enregistrement, afin que les électeurs légaux aient seuls le droit de voter à l'élection de délégués à la convention constitutionnelle, et que tous ceux qui ne se sont pas fait enregistrer puissent se faire inscrire sur les livres. Pour atteindre ce but, les deux comités feront un relevé complet de la ville, pour découvrir toutes les erreurs, tous les enregistrements illégaux, s'il y en a, et les faire effacer et engager les non enregistrés à se faire inscrire.

Secondement—D'avoir, aussitôt que possible, en vertu des règlements approuvés par les dits comités exécutifs, une élection générale, dans chaque ward et district présidential, de délégués à la convention constitutionnelle, que la surveillance et la direction, à chaque lieu d'élection, de huit commissaires qui devront être nommés comme les désigne habituellement le parti démocrate-conservateur, et dont la moitié devra être désignée par les présidents de wards, et l'autre moitié par le comité exécutif du parti des citoyens démocrates conservateurs. Ces commissaires devront agir conjointement dans le choix, directement par le peuple, de candidats ou de délégués à la convention constitutionnelle, lesquels candidats ayant été ainsi choisis par une pluralité des votes donnés, devront être considérés et acceptés comme les candidats réguliers du parti démocrate-conservateur, et dont la liste devra être publiée, devront être proclamés tels officiellement, par le président et le secrétaire du comité de paroisse, et acceptés par le comité exécutif du parti des citoyens démocrates conservateurs comme les candidats des délégués démocrates conservateurs réguliers à la convention constitutionnelle.

Dans les cas où les choix seront faits avec des paroisses avoisinantes, les dits comités exécutifs devront nommer des délégués qui représenteront la partie de la paroisse d'Orléans attachée à d'autres paroisses, qui agiront avec les paroissiens pour faire les choix définitifs, et les candidats désignés par le vote devront être appuyés.

ALBERT VOORHIES, Président du Comité Central de l'Etat.
JOHN R. TOLLY, Vice-Président et Chairman du Comité Exécutif.

J. HENRY BERAN,
W. B. SCHMIDT,
Membres du Comité Exécutif.
BERNARD C. SHIELDS,
Président du Comité de Paroisse Démocrate Conservateur.
LIONEL ADAMS,
Vice-Président et Chairman du Comité Exécutif du Comité de Paroisse.
TERRENCE REILLY,
JOHN A. MCDANIEL,
J. C. MEISTER,
Membres du Comité Exécutif du Comité de Paroisse.
J. CONNOLLY,
Chairman du Comité des Présidents des Clubs Centraux de Wards.
W. H. MERKEL,
M. L. BOWER,
Membres du Comité des Présidents des Clubs Centraux de Wards.
LOUIS BUSH,
Chairman du Sous-Comité de l'Organisation des Citoyens Démocrates-Conservateurs.
A. H. MAY,
JOHN CRAPPS,
J. ALDIGE,
Membres du Sous-Comité de l'Organisation des Citoyens Démocrates-Conservateurs.

Un plus du nouveau n'a jamais été mis en boîte. Shadines.

Vous-en-vous donne bâiser un chaise avec votre système et tout le monde à la fois ! Vous aux Shadines.

Le privilège de l'exploitation des eaux de la mer Morte vient, dit le *Petit Marseillais*, d'être concédé à un Marseillais qui se propose d'en retirer le chlorate de potasse. Ce sel est employé dans la fabrication des fulminates de potasse, mais l'Angleterre en absorbe d'énormes quantités pour l'agriculture, parce qu'il sert à fabriquer des engrais ayant la propriété du guano. Jusqu'ici l'Allemagne avait eu le monopole de la fabrication de ce produit, qu'elle vendait à Londres 160 fr. la tonne : la concurrence l'a forcée à abaisser ses prix jusqu'à 130 fr. ; mais au-dessous de 120 fr. elle doit renoncer à cette fabrication.

Or, le chlorate de potassium de la mer Morte peut être rendu à Londres à raison de 90 fr. la tonne, et la consommation en est illimitée. On voit de quelle importance est cette concession pour le commerce marseillais, d'autant plus que la fabrication du chlorate de potasse comprendra celles d'autres produits fort avantageux, bien que d'un usage moins général, tels que les bromures et les iodures de potassium, qui jouent un rôle si considérable dans la photographie et la pharmacie.

Quand conseil je t'aimer ; que ! les Shadines.

Le cactus approche. Achetez des Shadines.

EN REVENANT D'AMÉRIQUE.—Les gens qui vont chercher fortune en Amérique sont nombreux. Ceux qui reviennent avec argent réussi sont plus rares. Il y en a, pourtant, et, de ce nombre, étaient trois ouvriers parisiens, Louis B....., Albert H..... et Ernest F.....

A leur arrivée au Hâvre, ils déjeunèrent ensemble, et, le repas fini, tandis que les deux premiers, ayant largement fêté les bons vins, dormaient sous la table, le troisième, Ernest F....., qui s'était ménagé, ouvrait les malles de ses compagnons et leur prenait 160,000 fr., tout leur avoir.

Il courut au chemin de fer, et prit un billet pour Paris.

Quelques heures après, Louis B..... et Albert H..... un peu dégrisés, s'aperçurent de la disparition de leur camarade. Après avoir réglé leur compte, ils se dirigèrent vers leur hôtel, où ils ne tardèrent pas d'apprendre du vol dont ils avaient été victimes.

Ils se rendirent immédiatement chez le commissaire de police, où ils déposèrent leur plainte. Il télégraphia immédiatement le signalement du malfaiteur, et au moment où Ernest F..... débarquait tranquille et confiant à la gare, et présentait son billet, il fut arrêté par deux agents de police, dit la *Liberté*.

On a trouvé, dans sa malle, les 160,000 fr. de ses camarades, plus 45,000 fr. lui appartenant.

—Politique de boulevard :

"Savez-vous pourquoi on peut dire que la même pomme bien aujourd'hui en République ?"

"Ma foi non."

"Eh bien, parbleu ! c'est parce que, aujourd'hui, chacun a son *gré*...vin."

Mardi, le Samedi 22 février 1879, à 4 heures de l'après midi, à la Cathédrale St-Louis, par le Révd. Père Rouzel, M. MARCELIN TIRCUIT, de St-Jacques, à Mademoiselle MARIE EMMA BILLIE, de Plaquemine (paroisse Iberville.) Louisiane.

Pas de cartes.

Association de Bienfaisance de Commerce de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 26 février 1879.—Les officiers et membres de cette association sont notifiés de s'assembler AUJOURD'HUI, mercredi, à 2 heures p. m. pour assister aux funérailles de leur frère CYPRIEN ALONZO, qui aurait lieu de sa dernière résidence, enseignure des rues Orléans et Trémé, à 4 heures p. m.

ALF. BERTUS, Président.
JNO F. PETERS, Secrétaire.

GRANDE RÉDUCTION

DE PRIX.

Lea & Perrins

La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE WORCESTERSHIRE SAUCE.

Cette sauce donne le goût le plus délicieux aux

SOUPES, SAUCES, POISSONS, VIANDES, CHAUDES ET FROIDES, GIBIER, &c.

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un MÉDECIN de Madras à son frère, à WORCESTER. Mai, 1851. "Dites à LEA & PERRINS que leur sauce est très estimée dans l'Inde, et que, depuis mon arrivé c'est la plus savoureuse et la plus saine qui ait été faite, voulez-vous en faire mettre ma commande dans la prochaine cargaison."

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE A EN AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.

JOHN DUNCAN'S SONS, Agents pour

LEA & PERRINS,

9 College Place et 1 Union Square, New-York.

26 fév—4 | mars—1an

RAPPELEZ-VOUS, TOUS, QUE POUR

Les toux, les rhumes

Et toutes les affections de la POITRINE ou des POUMONS. Il n'y a pas de meilleur remède que cette ancienne et célèbre préparation si favorablement connue du public sous le nom de

SIROP BALSAMIQUE PECTORAL DE DUCONGÉ.

ESSAYEZ-EN.

A vendre par A. CARBOUCHÉ, agent pour la Louisiane, rue de Chartres 39.

Aussi pour toutes les droguistes.

25 fév—1m

Pour le Parc de ville, le Fort Espagnol et l'extrémité du lac.

Canal street, City Park and Lake railroad.

A partir de DIMANCHE 23 février 1879, des trains circuleront régulièrement toutes les demi-heures de 6 heures du matin à 6 heures du soir, le premier train partira de l'angle des rues du Canal et Bassin à 6 heures du matin, et il y aura ensuite un départ toutes les demi-heures jusqu'à 6 heures du soir. Le premier train partira du Parc à 7 heures du matin, et il en partira un ensuite toutes les heures jusqu'à 6 heures du soir.

Prix des passages, aller et retour, quinze cents.

J. F. ALCEE GAUTHREAUX, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

25 fév—3t

BONNE OCCASION.

A vendre pour cause de départ.

LA GROCERIE et BOUCHERIE, bien achalandée, ayant une nombreuse clientèle, et faisant de bonnes affaires. La recette est de $12 à $15 par jour. La dite grocerie est située à l'encoignure des rues Dauphine et Frieux, aux Casernes. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à M. JEAN MARIE BURGAN.

28 fév—6t

E. CABAUD,

Fabricant de Chaussures

EN GROS ET EN DETAIL,

68 .....RUE ROYALE..... 68

A VENDRE à cependant une clientèle et un petit commerce de chaussures, qu'il a eu jusqu'à ces derniers temps. Cette affaire est très avantageuse, et vaudra la peine d'être examinée par toute personne désirant s'établir dans ce commerce. Les conditions seront très faciles. L'origine de la vente est la mauvaise santé du propriétaire actuel. Pour plus amples renseignements